



Le jeudi 19 décembre 2024 à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 13 décembre 2024 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Juliette de BAROLET, MM. Eric DESREUMAUX, Didier DUPE, Mme Marie VANOYE, MM. Xavier BASSELET, John EVLARD, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, M. Bernard CAUDAL, Mmes Annie HUS, Dorothée GENASI, M. Martin LEPOUTRE, Mmes Marie-Andrée SION, Nathalie HERBAUX, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Stéphanie COMPERE, Aurélie DESQUENNE, MM. Pierre DELZENNE, Nicolas CARLIN, Mme Laura NAESENS, M. Jean-Pierre LEMAI, Mme Francine VANCAEYZEELE, M. Laurent GHEYSSENS

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Danièle DELBECQUE (à M. Bernard JEAN BAPTISTE), Mme Audrey DASSONNEVILLE (à Mme Stéphanie COMPERE), M. Philippe LEMPIRE (à Mme Laura NAESENS)

Absente excusée : Mme Véronique DIERICKX

Absent : M. Antoine DHALLUIN

N° 24- 4-7

**Ecoles**

.....

Contrat d'association des écoles privées

.....

Renouvellement du calcul du forfait

Rapport de Juliette de Barolet,  
Adjointe à l'enfance, la vie scolaire et périscolaire

Conformément aux termes du protocole d'accord initial, notamment dans son article 4, et après concertation avec les écoles privées, il a été décidé d'après les résultats du compte administratif de l'exercice 2023 de procéder au renouvellement du calcul du forfait.

En conséquence, il vous est demandé de valider le protocole annexé à la présente délibération et modifiant le protocole d'accord initial.

**Le montant du forfait est fixé, pour l'année scolaire 2024/2025 pour les enfants Bonduois, à :**

**1 215,07 € pour les maternelles**  
**515,86 € pour les élémentaires**

Le protocole, applicable à compter de l'année scolaire 2024/2025, sera signé par Monsieur le Maire et les représentants de chaque école privée.

Vote à l'unanimité

Le Conseil  
Adhère à la proposition ci-dessus.  
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil.  
Certifié conforme.  
Le Maire



M. Pierre DELZENNE  
Conseiller Municipal délégué  
Secrétaire de séance